

PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le lundi 9 juin à 20 heures 30

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des commissions de la Mairie de Janville, sous la présidence de M. Jean-Louis BAUDRON.

Etaient présents :

ALLAINES-MERVILLIERS : Mme DECORTE Marie-Madeleine,

BARMAINVILLE : M. JAQUEMET Alexandre,

GOUILLONS : M. MAISONS Philippe,

GOMMERVILLE : M. DORET Xavier,

INTRÉVILLE : M. BRETON Bernard,

JANVILLE : M. BAUDRON Jean-Louis,

LE PUISET : M. CHEVALLIER Martial,

LEVESVILLE-LA-CHENARD : M. DOUSSET François,

MEROUVILLE : M. COUTURIER Gérard,

OINVILLE-SAINT-LIPHARD : M. ASSELINEAU René,

POINVILLE : M. DURAND Jean-Paul,

ROUVRAY-SAINT-DENIS : M. GERMAIN Jean-Jacques,

SANTILLY : M. SCURI Marcel,

TRANCRAINVILLE : M. GUERTON Jean-Pierre,

Absents excusés :

BAUDREVILLE : M. DECOURTY Damiens,

Mme Decorte est nommée secrétaire de séance

1/ Aires de jeux :

- montant du marché avec APY pour les trois aires de jeux

Après la mise au point du marché avec APY, le coût de l'opération se répartit ainsi

Communes	Coût en € HT	Coût en € TTC
Rouvray Saint Denis (Mairie)	2 727,00	3 261,49
Rouvray Saint Denis (Eglise)	13 014,00	15 564,74
Santilly	17 977,36	21 500,92
Levesville la Chenard	15 703,20	18 781,03
TOTAL	49 421,56	59 108,19

Proposition : autoriser le Président à signer le marché avec la société APY pour un montant de 49 421.56 € HT soit 59 108.19 € TTC.

DECISION : Le Bureau autorise à l'unanimité le Président à signer le marché de construction de trois aires de jeux avec la société APY pour un montant de 49 421.56 € HT soit 59 108.19 € TTC.

- plan de financement définitif et fixation des montants des fonds de concours (document joint)

Le Président présente le plan de financement de l'opération et le calcul des fonds de concours communaux.

Proposition :

- fixer le montant des fonds de concours comme suit
 - o Commune de Levesville La Chenard : 1 723.20 €
 - o Commune de Santilly : 3 997.36 €
 - o Commune de Rouvray Saint Denis : 1 761.00 €

DECISION : Le Bureau accepte à l'unanimité le plan de financement joint et décide d'arrêter les montants des fonds de concours ainsi

- o **Commune de Levesville La Chenard : 1 723.20 €**
- o **Commune de Santilly : 3 997.36 €**
- o **Commune de Rouvray Saint Denis : 1 761.00 €**

- **modalités de mise à disposition et d'entretien :**

Une convention va être proposée aux communes et au prochain bureau pour fixer les conditions de mise à disposition du terrain d'implantation et de l'entretien des aires de jeux.

Principes:

* la commune aura en charge la propreté du site, la tonte et le contrôle journalier du bon fonctionnement des jeux.

* la communauté de communes assurera ces aires de jeux dans le cadre de son contrat d'assurances et aura la charge de l'entretien périodique (par un bureau de contrôle certifié), du remplacement des jeux en cas de dégradation ou d'usure.

La commission gestion des installations sportives devra préparer ces conventions.

Monsieur Jaquemet demande si un contrat d'entretien est prévu pour ces aires de jeux. Le Président explique qu'il n'y a pas de contrat d'entretien pour l'instant et que le fabricant est capable de remplacer seulement des parties des aires de jeux détériorées ou usées.

Il demande si une communication particulière est prévue. Le Président répond que les logos des financeurs seront apposés sur les panneaux d'information de l'aire de jeux.

- **programmation 2009** : les communes du Puiset, de Gouillons et de Trancrainville se sont portées candidates pour la création d'une aire de jeux.

DECISION : Le Bureau décide à l'unanimité d'accepter les candidatures des communes du Puiset, de Gouillons et de Trancrainville pour la programmation 2009.

2/ Cœur de village : travail de la commission « Cœur de village » du 6 mai 2008

- lancement d'une consultation sur le choix d'un maître d'œuvre pour les 5 logements de Mérrouville. *Monsieur Couturier, Vice-Président chargé de cette commission présente le travail du programmiste et la définition du programme avec les 5 types de logements :*
 - o 2 studios
 - o 2 duplex de type F2
 - o 1 logement de type F4

Il informe le bureau que les services des domaines ont évalué le coût d'acquisition à 220 000 €. Le coût de travaux est estimé à 276 000 € HT pour 350 m² habitables.

Le Président précise que l'évaluation des travaux est surement inférieure à la réalité et qu'il est préférable d'envisager une estimation de 300 000 € de travaux

Un avant projet définitif doit être arrêté avant de déposer le dossier de subvention auprès du Conseil Régional,

Proposition : autoriser le Président à lancer une consultation de maître d'œuvre pour cette opération.

DECISION : Le Bureau décide à l'unanimité d'autoriser le Président à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'opération logement de Mérrouville.

Un compte-rendu du travail sur Gouillons est également présenté. La faisabilité du logement au dessus de la mairie est écartée au vu des coûts de réhabilitation. Le programmiste doit remettre autour du 20 juin un nouveau projet d'aménagement de la mairie et du cabinet infirmier.

- étude d'aménagement des centres bourgs : les droits à subvention ouverts avec la création des logements permettent de réaliser des aménagements de centres-bourgs. Afin de respecter une cohérence territoriale et d'éviter les opérations dites 'au coup par coup', une étude d'aménagement sur l'ensemble du territoire communautaire peut être menée et prise en charge à 90 % par la Région.

Proposition : autoriser le Président à lancer une consultation d'un cabinet d'études pour réaliser ce diagnostic.

DECISION : Le Bureau autorise à l'unanimité le Président à lancer une consultation d'un cabinet d'études pour réaliser cette étude d'aménagement des centres bourgs sur le territoire communautaire.

3/ Finances : renouvellement de la ligne de trésorerie de 600 000 € (voir tableau joint)
Le Président procède à la lecture du tableau d'analyse des offres de la ligne de trésorerie.

Organisme bancaire	montant	durée	Montant Mini des tirages	1ère offre				
				taux variable 1		Frais d'ordre	Frais de dossier	Commission d'engagement
				Dénomination	taux + marge			
CREDIT AGRICOLE VAL DE France	600 000 €	1 an	10 000 €	Eonia + Marge de 0,10%	4,063%	9,85 € HT	0	600 € à ramener à 0 geste commercial
CREDIT MUTUEL	600 000 €	1 an	/	T4M (avril 2008 =3,9831%) +0,25%	4,2331%	0 €		600 €
CAISSE D'EPARGNE	600 000 €	1 an		Eonia + Marge de 0,30%	4,263%	0 €	0,10 % du montant ramené à 120 € geste commercial	0 €

DECISION : Le Bureau accepte à l'unanimité de retenir l'offre du Crédit Agricole pour la de la ligne de trésorerie avec un taux variable EONIA, une marge de 0.10 % et des frais de tirage de 9.85 € HT.

4/ Gymnase : avenant de maîtrise d'œuvre

Le marché de maîtrise d'œuvre (délibération du 14 septembre 2005) conclu sur une base estimative de travaux de 1 480 000 € HT prévoyait une rémunération de 180 560 € HT; hors à la demande du maître d'ouvrage, le programme de travaux a évolué (évolution du programme au stade APD : gradins et augmentation de surface).

Le montant final de l'appel d'offres du marché de travaux étant de 1 709 559 € HT, le maître d'œuvre a demandé un ajustement de sa rémunération sur une base de 1 700 000 € HT. Ainsi, sa rémunération passe de 180 560 € HT à 205 640 € HT (+13.9%).

La Commission d'Appels d'Offres du 7 mai 2008 a émis un avis favorable à cet avenant.

DECISION : Le Bureau accepte à l'unanimité l'avenant de maîtrise d'œuvre pour la construction du gymnase communautaire pour un montant de 25 080 € HT (rémunération du maître d'œuvre de 180 560 € HT à 205 640 € HT) et autorise le Président à le signer.

5/ Boucle Locale Radio : point sur le dossier. Le 19 mai 2008, la société Régies Chartraine a exposé son dispositif qui engendrent un coût approximatif d'investissement pour la communauté de communes de 40 000 €. Le montage du dossier est envisagé avec les deux autres communautés de communes : Orgères et Voves. Celles-ci doivent se doter préalablement de la compétence. Ce dispositif doit permettre également de passer d'un débit de 512 K à 2 Méga. Le coût d'abonnement est un plus élevé que les autres fournisseurs ADSL classiques : 34 .90 € par mois et 10 € en plus par la téléphonie illimitée.

Le Président s'interroge par rapport à l'opportunité de réaliser un dossier de subvention FEDER dont l'instruction est souvent longue et les subventions peu conséquentes.

Monsieur Scuri dit avoir rencontré le député de la circonscription ; pour la BLR sur le secteur du Dunois, celui-ci a obtenu des subventions européennes et le prix d'abonnement pour la BLR est de 29.90 € par mois.

Le Président rappelle enfin qu'il relate les informations qu'il a obtenues.

6/ Bulletin communautaire : le 3^{ème} bulletin communautaire sera disponible vers le 15 juin pour diffusion dans les communes.

7/ Points sur la piscine, les activités jeunesse, le forum de l'emploi :

❖ Au centre de l'emploi : 5 juin 2008

Transports Graveleau Janville (Le Puiset), Arche Café A10 (Fresnay l'Evêque), Société SUP BOIS (Janville), SEAC (Le Puiset), Sucrerie de Toury, Société Hugues Nicollet (Toury), ADMR Beauce Repas et ADMR aide aux personnes, Société StanHom (Chartres)

Domaine agricole : SARL POM AGRI (Germignonville), Société Echivard (Toury), Chambre de l'Agriculture (ACCES CENTRE) et campagne pommes de terre ANPE

Autres organismes : Gendarmerie, La Poste de Janville

Sociétés d'Intérim : PartenairePharma (Orléans), Manpower (Artenay), Adecco (Janville), ADIA (Châteaudun), Vedor Bis (Châteaudun), Groupement des Employeurs. (Chartres)

Partenaires ANPE : Mission Avenir Jeune, Assedic, Cyber Emploi
L'ANPE de Chartres avait convoqué 600 demandeurs d'emploi situés sur les secteurs de Janville, Voves, Orgères en Beauce et d'Outarville.
400 demandeurs d'emploi se sont présentés entre 13 h 30 et 17 heures.

❖ Les activités jeunesse:

- **du 7 au 11 juillet 2008:**
 - centre de loisirs de Janville : 54 places offertes- reste 2 places sur les 3-5 ans
 - centre de loisirs de Baudreville : 30 places offertes- reste 3 places sur les 6-11 ans
 - Ado : canirando en Auvergne : 16 places offertes-complet
- **du 15 au 18 juillet 2008:**
 - centre de loisirs de Janville : 54 places offertes- complet
 - centre de loisirs de Baudreville : 30 places offertes- reste 4 places (2 pour chaque tranche d'âge)
 - Ado : stage natation et golf : 12 places offertes-reste 2 places
 - DDJS-UFOLEP : 50 places offertes par après-midi 9 inscrits et 10 du stage soit 19.
- **du 21 au 25 juillet 2008:**
 - centre de loisirs de Janville : 46 places offertes-reste 1 place 3-5 ans

- centre de loisirs de Baudreville : 28 places offertes- reste 10 places (3 pour les 3-5 ans, et 7 pour les 6-11 ans)
- Ado : pcf 1 : 15 places offertes-reste 4 places
- du 28 juillet au 1^{er} août 2008:
 - centre de loisirs de Janville : 46 places offertes-reste 6 places (dont 4 pour les 3-5 ans, 2 places pour les 8-11 ans)
 - centre de loisirs de Baudreville : 30 places offertes- reste 17 places (3 pour les 3-5 ans, et 14 pour les 6-11 ans)
 - Ado : hip-hop : 15 places offertes-reste 8 places
- du 25 au 29 août 2008:
 - centre de loisirs de Janville : 30 places offertes-reste 11 places (dont 9 pour les 3-5 ans, 2 places pour les 8-11 ans)
 - centre de loisirs de Baudreville : 20 places offertes- reste 9 places (2 pour les 3-5 ans, et 7 pour les 6-11 ans)

* Communauté de communes de la Beauce d'Orgères : possibilité d'une prise en charge financière des enfants de son territoire fréquentant les CLSH communautaires (convention à étudier).

❖ **Piscine :**

- la commission de sécurité a eu lieu le vendredi 5 juin 2008.
- remplacement du chauffe-eau gaz
- incident avec la chaudière qui a conduit à la fermeture de la piscine (mercredi et jeudi)

8/ Divers :

- Participation pour Voirie et Réseaux : point sur cette modalité. Monsieur Couturier propose l'intervention de Monsieur Sergent, chargé de mission territorial DDE pour exposer ce dispositif dans le cadre d'une réunion cantonale.
 - Lancement d'un nouveau groupement de commandes pour l'élaboration des PLU : la commune de Baudreville s'est dite intéressée. Les communes non dotées de documents d'urbanisme doivent déterminer leur position d'ici fin 2008 pour déposer ensuite les dossiers de subvention FDAIC en janvier prochain.
-
- Conseil communautaire : réunion début juillet
 - Commission communication : site internet à fixer
 - Commission jeunesse : convention et fréquentation-organisation des CLSH
 - Commission gestion des installations sportives : à fixer